

Tarifs 2010 (Bruts en Euro HT)

Emplacements Préférentiels

4 ^e de couverture	7 850
2 ^e de couverture	7 250
3 ^e de couverture	7 150
1 ^{er} recto	7 000
2 ^e au 6 ^e recto	6 300
Face sommaire	6 800
Double d'ouverture (avec 2 ^e)	14 500
Pavé sous édito	2 530
Pavé sous sommaire	2 330
1 ^{re} double page	13 900

Emplacements Spéciaux

Déroulé de couverture	18 900
Déroulé (3 ^{ème})	17 350
Cavalier de couverture	13 800
French Door	24 350
Droit d'asile CD	8 900
Bandeau de cerclage	11 400
Marque-page (avec lien)	14 000
Surcouverture	20 000

Pour toute autre opération spéciale, merci de nous contacter.

* Hors frais techniques et postaux

Emplacements Standard

Double Page	10 500
1 page	5 700
2/3 Page	4 300
1/2 Page	3 950
1/3 Page	3 300
1/4 Page	2 200
1/6 Page	1 800

Encarts - Droit d'Asile*

Recto/Verso	7 850
4 pages	9 200
6 pages	10 200
8 pages	11 000
12 pages	11 900
16 pages	12 750
+ 16 pages	nous consulter

* Hors frais techniques et postaux

Le Guide de la Motivation

Double Page*	4 600
Simple page (ouverture de rubrique)*	4 100

* + 1 an de référence dans l'annuaire Online des prestataires

Opérations Spéciales

Organisation d'événements, sponsoring de grands prix et de conférences, édition de mini-magazines co-brandés...

Nous consulter pour les tarifs.

Conditions Commerciales 2010

Remises

Nouvel annonceur		Fidélité		
N'ayant pas communiqué au cours des 12 derniers mois	-5%	OU	Pagination inférieure ou égale à 2008	-2%
			Pagination strictement supérieur à 2008	-3%

Volume annuel brut (en Euro HT)			
de 0 à 4 000	-1%	de 32 001 à 44 000	-14%
de 4 001 à 8 000	-2%	de 44 001 à 55 000	-16%
de 8 001 à 13 000	-4%	de 55 001 à 65 000	-18%
de 13 001 à 19 000	-6%	de 65 000 à 80 000	-20%
de 19 001 à 32 000	-10%	+ de 80 000	-22%

Remise professionnelle			
applicable sur le net	-15%	2 mandats	-1%
		3 mandats	-2%
		4 mandats	-3%

Les remises sont applicables sur le tarif brut (en cascade).

La remise cumul de mandats s'applique sur le tarif net et intervient en fin d'année sous forme d'avoir.

Couplage Web	
Chiffre d'affaires Web > 1 500 euros	-5%

Majoration

Majoration	
Emplacement de rigueur (face texte - successif - enquête - focus)	+15%
Bon à découper	+5%
Emplacement Recto	+15%
Publi-Reportage	+20%

Contacts

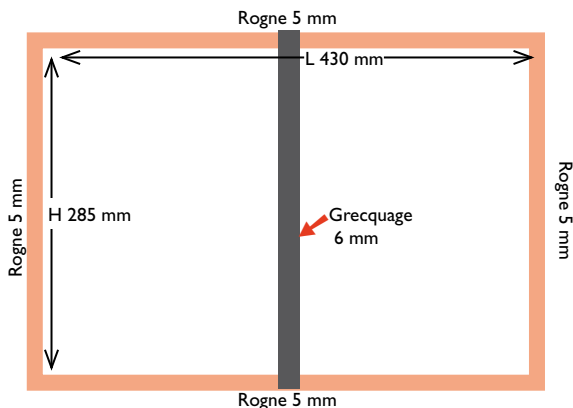
Responsable Pôle Marketing/Commercial	Rémi d'Espouy	01 46 99 99 71	rdespouy@editialis.fr
Directeur de la publicité	Stéphane Fauchet	01 46 99 99 62	sfauchet@editialis.fr
Directrice adjointe de publicité	Sylvie Rodrigues	01 41 31 72 42	srodrigues@editialis.fr
Chef de publicité	Leila Bouguetaia	01 46 99 99 66	lbouguetaia@editialis.fr
Chef de publicité	Maïna Le Quéré	01 41 31 72 53	mlequere@editialis.fr
Chef de publicité	Maxime Raphalen	01 46 99 99 68	mraphalen@editialis.fr
Assistante de publicité	Sophie Di Malta	01 46 99 97 72	sdimalta@editialis.fr



Double page et simple page

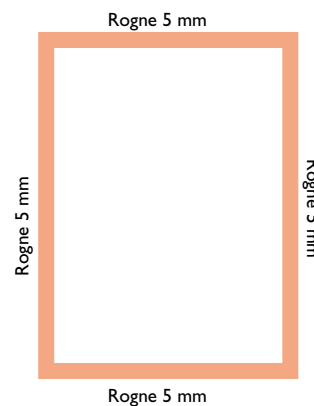
Double Page

P.P. L 430 x H 285 mm
FU. L 410 x H 265 mm



Simple page

P.P. L 215 x H 285 mm
FU. L 195 x H 265 mm

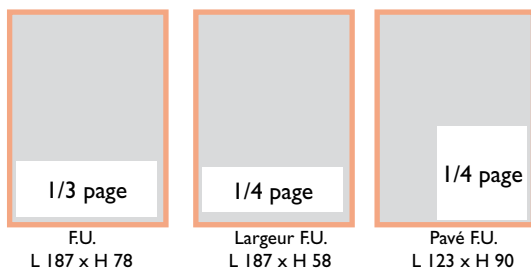
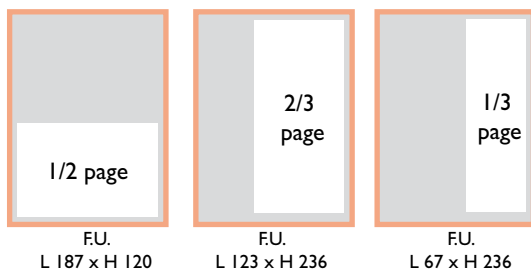


Attention :

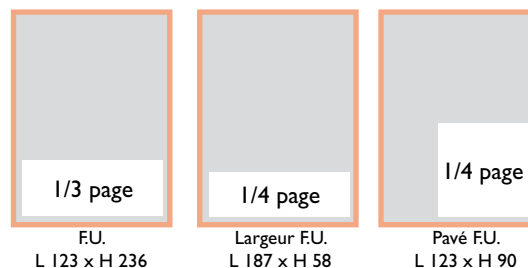
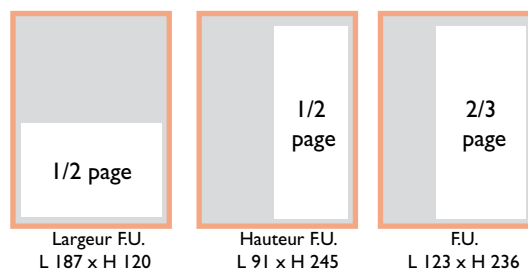
le magazine est broché en dos carré collé. Par conséquent une zone de grecquage de :

- 3 mm est nécessaire sur les pages simples,
- 6 mm au centre des doubles pages.
- Prévoir 5 mm de rogne en plus du P.P.

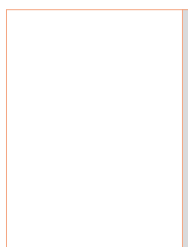
3 colonnes



4 colonnes

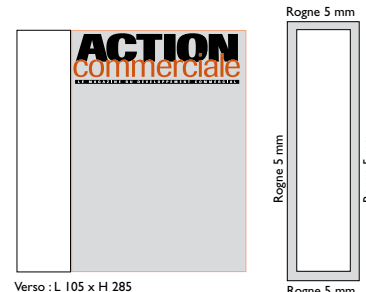
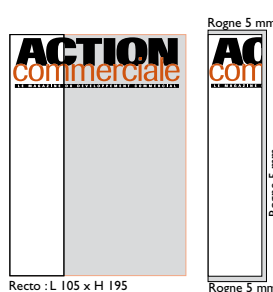


Surcouverture



Recto : L 195 x H 285

Cavalier



Formats spécifiques

- Pavé sous édito
Pavé FU. L 150 x H 60 mm
- Pavé sous sommaire
Pavé FU. L 150 x H 70 mm

Éléments à fournir :

- CD au format Mac avec PDF haute définition (polices incorporées)
- Une épreuve couleur numérique de qualité

Conditions Générales de Vente 2010

APPLICABLES SUR 12 MOIS CONSECUTIFS

- Conditions Générales de Vente -

7I – Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout achat d'espaces publicitaires dans les magazines Action Commerciale, Commerce Magazine, Artisans Magazine, Relation Client Magazine, Chef d'Entreprise, Marketing Magazine, Marketing Direct, E-Commerce, Décision Achats et édités par ÉDITALIS. Elles pourront être modifiées à tout moment par ÉDITALIS.

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document et notamment, les conditions générales d'achat de l'annonceur ou de son mandataire, sauf acceptation préalable et écrite par ÉDITALIS. Sans préjudice de la responsabilité exclusive de l'annonceur, ÉDITALIS se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire qui serait contraire à la tenue, la présentation ou la ligne éditoriale de la publication.

L'annonceur est seul responsable de la conformité de l'annonce aux droits des tiers et à l'ensemble de la réglementation légales et déontologiques applicables. Il s'oblige de ce fait à garantir ÉDITALIS de toutes les conséquences d'une réclamation fondée sur une atteinte à cette réglementation ou à ces droits.

Dans le contrat, la dénomination « annonceur » désigne, toutes les fois que nécessaire, le mandataire. Le mandataire est du croire de tous les règlements et est tenu solidairement avec l'annonceur.

Les présentes conditions générales de vente, le tarif applicable, la fiche technique et l'ordre d'insertion (ci-après collectivement désignés le « contrat ») sont les seuls documents contractuels applicables.

II – Formalisation de l'achat d'espaces et exécution

Les demandes d'insertions publicitaires doivent faire l'objet d'un ordre d'insertion écrit comportant le cachet de l'annonceur ou de son mandataire. Seule ÉDITALIS est en droit de se prévaloir de l'absence d'ordre d'insertion régularisé, l'exécution d'un ordre non formalisé ne pouvant en aucun cas exonérer l'annonceur ou son mandataire de l'exécution de ses obligations. La remise des éléments techniques nécessaires à l'insertion publicitaire doit être effectuée directement auprès d'ÉDITALIS conformément aux spécifications techniques et aux délais mentionnées dans la fiche technique dont l'annonceur déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve.

III – Tarifs et règlement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur, pour le support considéré, à la date de réception par ÉDITALIS des ordres d'insertion.

ÉDITALIS se réserve la faculté de modifier à tout moment les tarifs applicables. Les tarifs ainsi modifiés s'appliqueront à tous les contrats et ordres d'insertion conclus après l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs.

Toutes les taxes existantes ou qui pourraient être instituées à l'avenir sont à la charge exclusive de l'annonceur.

Les frais techniques de réalisation ou de remise au format sont à la charge exclusive de l'annonceur. Les factures sont payables à jours fin de mois le 10 date de parution. Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant. Dans l'hypothèse d'un mandat, le mandataire s'oblige à communiquer les factures à l'annonceur.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, toute somme non payée à son échéance entraînera l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt calculé à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le calcul des intérêts de retard courent du lendemain de la date d'échéance de la facture concernée jusqu'au jour de la réception du complet règlement.

À défaut de règlement à l'échéance convenue et après une première relance écrite, l'annonceur sera redevable des frais de gestion du

dossier d'un montant de 100 euros hors taxe.

À défaut de règlement après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'annonceur sera redevable, au titre des frais de gestion du dossier, d'une somme supplémentaire de 100 euros.

Dans l'hypothèse où ÉDITALIS serait contrainte d'engager une action judiciaire de quelque nature que ce soit, l'annonceur sera redevable de l'ensemble des frais supplémentaires engagés pour le recouvrement de la créance, en ce compris, notamment, les frais d'huissier et les dépens.

Dans l'hypothèse d'une action judiciaire, sans préjudice des frais dont il serait redevable en application des clauses ci-dessus et des demandes formées en application de l'article 700 du N.C.P.C., l'annonceur sera tenue de plein droit au règlement d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 15 % du montant total des sommes impayées. Cette indemnité sera exigible y compris dans le cadre d'une procédure d'injonction de payer ou d'une action en référé.

Toute somme non intégralement payée à son échéance entraînera de plein droit et sans formalité l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes facturées, arrivées ou non à échéance. En outre, ÉDITALIS pourra suspendre, à sa seule discrétion, l'exécution de toutes commandes en cours, l'ensemble de ces commandes étant de convention expresse, connexes. Après un premier incident de paiement et même si ce dernier a été entièrement réglé, ÉDITALIS se réserve le droit d'exiger le paiement intégral à la commande des prochaines prestations.

VI – Annulations, reports et force majeure

Les demandes d'annulation ou de report doivent être formulées par lettre ou télécopie et réceptionnées par ÉDITALIS au plus tard quatre semaines avant la date de parution. À défaut, l'insertion est facturée de plein droit.

La responsabilité d'ÉDITALIS ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de force majeure.

Constituent des cas de force majeure,

y compris s'ils ne présentant pas les conditions juridiques requises, les grèves internes ou externes et les incendies et autres sinistres entraînant la fermeture partielle ou totale de l'entreprise. En tout état de cause, dans l'hypothèse où sa responsabilité pourrait être engagée, ÉDITALIS ne saurait être tenue de payer un montant de dommages et intérêts supérieurs au montant facturable de la prestation non ou mal exécutée.

V – Éléments techniques et justificatifs

Les éléments techniques et les documents non réclamés par écrit seront détruits trois mois après parution.

Trois exemplaires justifiant l'insertion seront expédiés après parution. Les exemplaires supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur.

VI – Réclamation, droit et litiges

De convention expresse, toute action à l'encontre d'ÉDITALIS se prescrit dans un délai d'un an à compter de la survenance de l'événement qui en est la cause.

Le contrat dont les présentes conditions générales font partie intégrante, conclu entre l'annonceur et ÉDITALIS est soumis au droit français.

Tous les litiges découlant du contrat conclu entre l'annonceur et ÉDITALIS relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège social d'ÉDITALIS.



Éditialis
13, rue Louis Pasteur
92513 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 99 99 60 - Fax : 01 46 99 81 52